



Comité Technique Local du 11 avril 2019

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 11 h 45 La présidence a été assurée par M. Michel Roulet, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais , le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par Nathalie Jeamart, CFTCDGFIP Pas de Calais. Il s'agit d'une seconde convocation. En effet, le premier CTL, le 4 avril, a été unanimement boycotté par les organisations syndicales.



Ordre du jour

- 1°: Approbation des Procès verbaux des CTL des 8 et 17 janvier 2019 ;
- 2°: Mise en place d'une permanence à la Maison de Service au Public postale d'Étaples
- 3°: Projet de géographie revisitée du Pas-de-Calais
- 4°: Budget - opérations immobilières : bilan 2018 et prévisions 2019
- 5°: Dispositif campagne IR/TH 2019
- 6°: Bilan des flux d'accueil lors des campagnes IR et recouvrement 2018
- 7°: Bilan de la formation professionnelle 2018 et plan local de formation prévisionnel 2019
- 8°: Agences comptables : démarches effectuées dans le Pas-de-Calais
- 9°: Accueil dans les SIP et SIE suite au P A S
- 10° : Questions diverses

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Les représentant(e)s
CFTC DDFiP
Pas de Calais



Nathalie Jeamart	CDFP de Lens-Mun.	Titulaire
Frédérique Davigny	SIP Lens-Sud	Experte
David Kaczmarek	E D R 62	Suppléant
Gabriel Gaillard	E D R 62	Expert



Approbation des Procès-verbaux des 8 et 17 janvier 2019



Ce point est reporté à un prochain CTL



Mise en place d'une permanence à la maison de services publics d'Étaples



Après avoir fermé la trésorerie d'Étaples au 31 décembre 2018, la Direction se pose maintenant des questions sur le public concerné par cette décision... Il serait temps. Mais, c'est de sa seule et unique responsabilité. Elle prévoit donc la création de permanence au sein de la Maison de Service publique poste d'Étaples.

Cette permanence aurait pour objet d'accueillir les usagers particuliers pour toute opération relative aux produits locaux et au renseignement fiscal, à l'exception de toute opération de recouvrement.

Elle ne concerne en aucun cas l'accueil des régisseurs.

Les modalités d'organisation de la permanence proposées sont les suivantes en distinguant deux périodes :

1/ Pendant la campagne déclarative des revenus (2 mois au plus à préciser¹) : la possibilité pour l'utilisateur de rencontrer un agent des finances publiques :

- le vendredi de 9h00 à 11h30 sans rendez-vous ;
- le lundi de 9h00 à 11h30 sur rendez-vous ;

2/ En dehors de cette période : la possibilité pour l'utilisateur de rencontrer uniquement sur rendez-vous, un agent des finances publiques, le lundi et le vendredi de 9h00 à 11h30.

Nous étions totalement opposés à la fermeture de la trésorerie d'Étaples. La création de permanences est une suite logique à cette fermeture. S'il n'y avait pas eu de fermeture, il n'y aurait pas d'ouverture de permanences. En conséquence, nous sommes opposés à ce projet et nous avons donc voté CONTRE.



Projet de géographie revisitée du Pas-de-Calais



Comme prévu, le directeur ne nous a strictement rien dit sur l'avenir de nos services. Si ce n'est quelques généralités totalement inutiles.

Nous avons retenu cette phrase :

« Nous avons encore devant nous quelques années de suppressions d'emplois » ce sont ses propres termes.

Nous lui avons fait part de l'inquiétude grave de nos collègues, en particulier, à cause du document rédigé par notre direction nationale, et qui se nomme « Transformer la fonction publique ». La page 20 est réellement effrayante.

Le Directeur ne connaît pas ce document, ne l'ayant JAMAIS vu. C'est parfaitement étonnant qu'il ne connaisse pas un document rédigé par son ministre et qui a fait l'objet d'une très large diffusion sur les réseaux sociaux en général, et en particulier sur economie.gouv.fr

Dans de telles conditions, et devant le total refus de dialogue social, les syndicats FO et CFTC ont unanimement décidé de quitter ce CTL, à la fin du point 3 .

Ce n'est pas un boycott, c'est un départ suite à un refus de dialogue.

